



Prédilis

La prévention prend vie

Récapitulatif des étapes

Étape 1

Si le patient est éligible:

18 – 25 ans

45 – 50 ans

60 – 65 ans

70 – 75 ans

L'infirmier ou infirmière invite le patient à scanner le QR CODE ou propose la tablette

Lorsque le patient se présente avec une ordonnance, le professionnel infirmier peut vérifier l'âge du patient, et l'inviter à réaliser son bilan de prévention.

cf: comment proposer le BP au patient (étape 2)

Étape 2

Le patient remplit le questionnaire sur son Smartphone ou sur la tablette du professionnel infirmier

Lors de cette étape, le patient remplit le questionnaire.

L'infirmier ou l'infirmière peut en profiter pour préparer le matériel nécessaire ou mettre à jour le dossier du patient.



**Bilan
●●● Prévention ●●●**

18 - 25 ans 45 - 50 ans 60 - 65 ans 70 - 75 ans

Remplissez votre bilan sur :



Étape 3



Le patient termine le questionnaire, un code personnel s'affiche

Le patient communique son code secret au professionnel infirmier.

ATTENTION : METTRE LE CODE EN MAJUSCULE

Étape 4

L'infirmier ou l'infirmière entre le code sur le tableau de suivi

Cliquez sur :

1

Tableau de bord

2

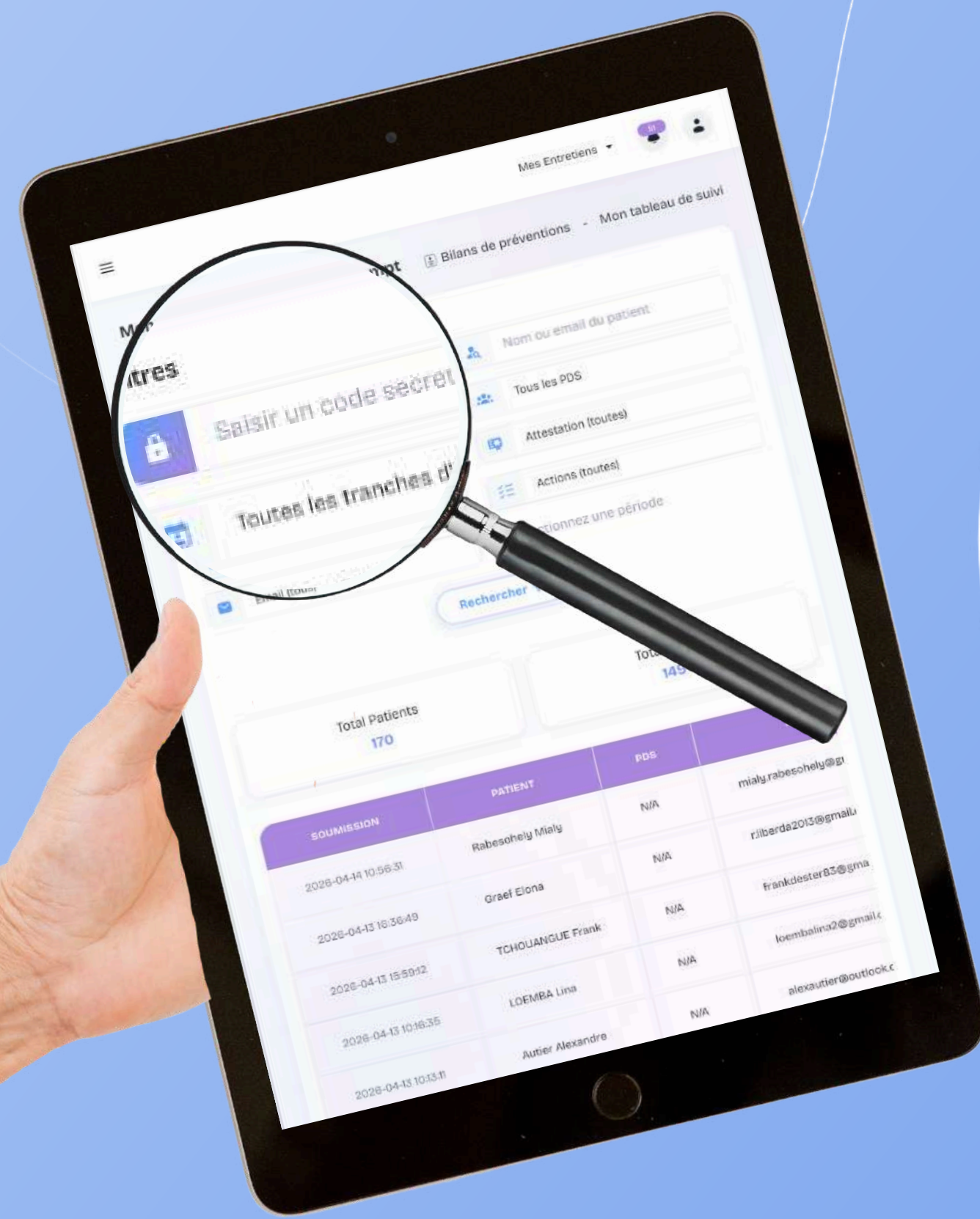
Bilan Prévention

3

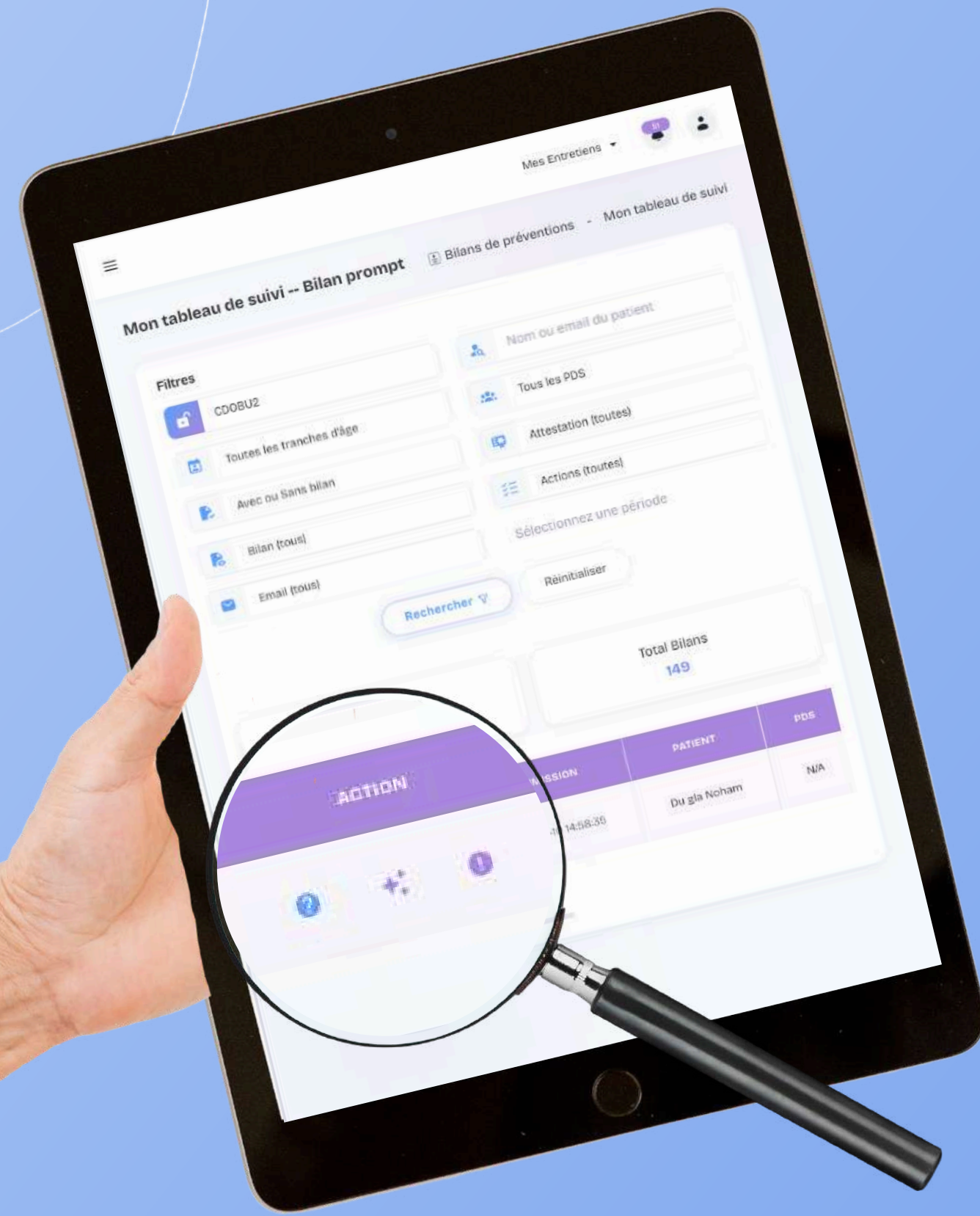
Tableau de suivi

4

Entrer le code



Étape 5.1



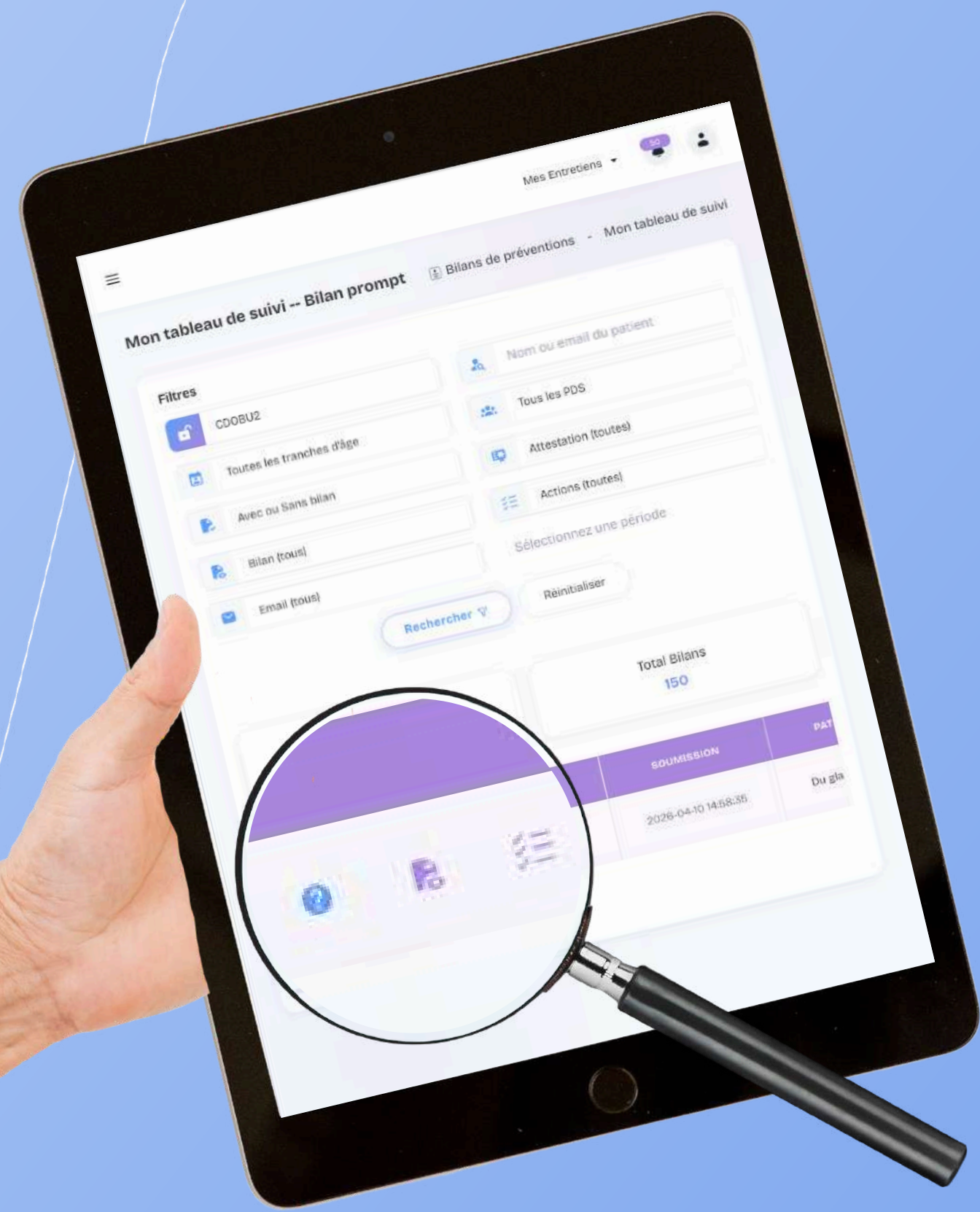
Création du bilan avec QR Code

Une fois le code renseigné, la ligne du patient s'affiche.

Le professionnel infirmier peut cliquer sur les étoiles pour générer le bilan (environ 45 sec de génération).

À chaque génération de bilan, la facturation d'un crédit Prédilis est déclenchée.

Étape 5.2



Création du bilan avec Tablette

Le professionnel infirmier entrera le code 2026 pour un nouveau questionnaire.

Une fois le code renseigné, la ligne du patient s'affiche.

Le logo “**visualiser le bilan**” apparaît, vous pouvez cliquer dessus.

Étape 6

Félicitation ! Le bilan est prêt

Vous pouvez le modifier.

Pour cela il vous suffit de cliquer sur la zone du bilan que vous souhaitez modifier.

Libre à vous de prodiguer vos conseils, recommander des produits ou adresser votre patient vers le professionnel de santé adapté.

Vous pouvez également l'imprimer

Imprimer le bilan

En haut à gauche du bilan

Vous pouvez créer l'accès du patient en lui envoyant par mail

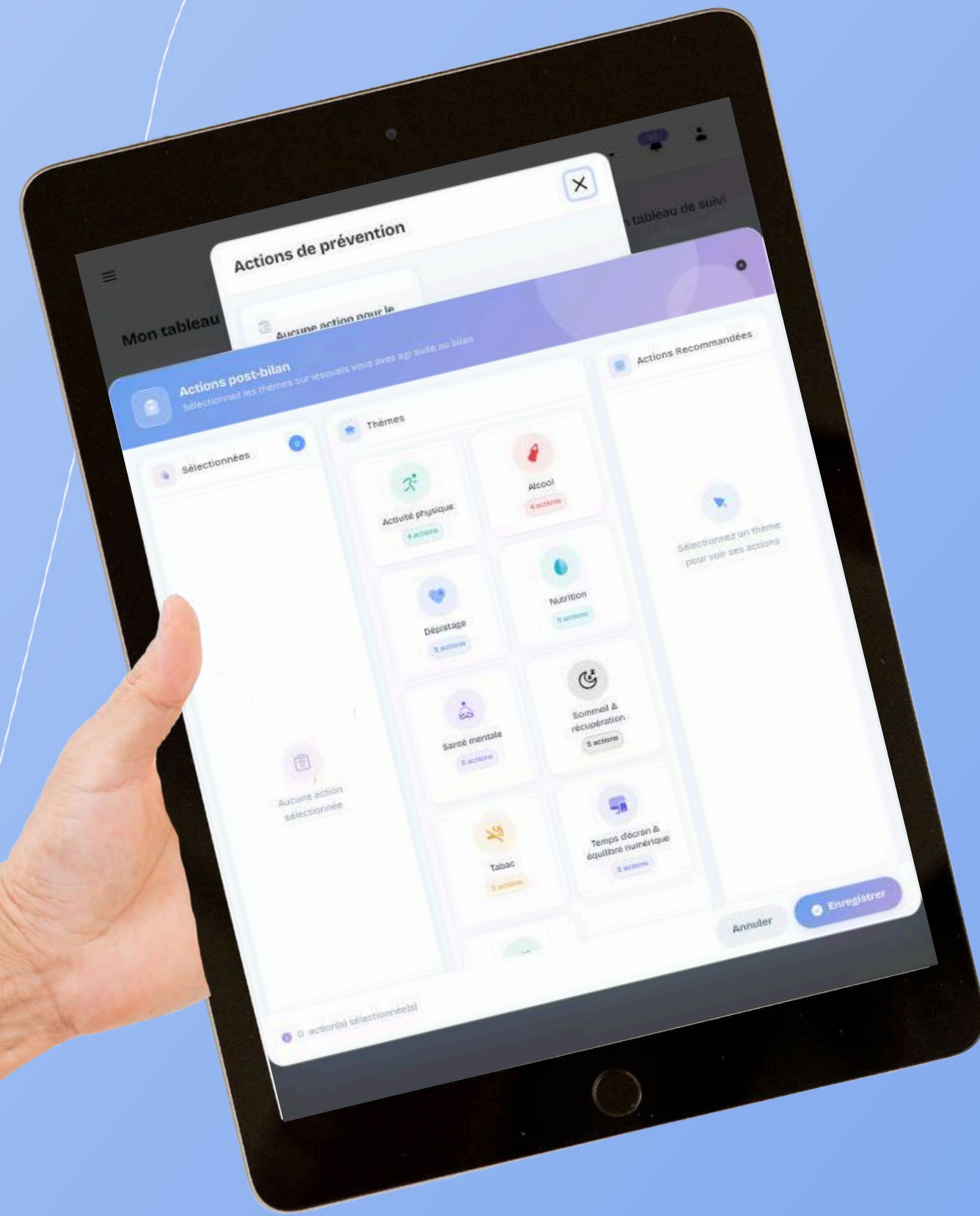


Étape 7

Vous pouvez maintenant ajouter les actions de préventions que vous recommandez à votre patient.

Suivez l'évolution de ces actions en direct, marquez ce qui a déjà été effectué et laissez votre patient mettre à jour les statuts sur vos recommandations via son accès patient.

Pour pouvoir ajouter des actions de prévention cliquez sur cet icône :



Facturation

À la fin de l'entretien, l'infirmier ou l'infirmière facture l'acte directement depuis son logiciel métier (ex. : Véga, Agathe, Albus...).

Code acte le plus répandu :

RDI



Contactez-nous

Téléphone

+33 1 85 15 31 32



Email

contact@predilis.fr



Adresse

12 rue de Civry, 75016 Paris



LinkedIn

[linkedin.com/company/predilis](https://www.linkedin.com/company/predilis)

Instagram

@predilis

Facebook

/predilis





Prédilis

La prévention prend vie